

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la modification de dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune Veyrier

18 octobre 2006

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande de la commune de Veyrier du 30 juin 2006 et l'accord des riverains du chemin des Bois;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 28 septembre 2006;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

CV_62545

Chemin des Campagnols

à l'actuelle partie du chemin des Bois N° 10A à 10D et 12A à 12E se terminant sans issue.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} décembre 2006.

Communiqué à :

DT	1 ex.
DF	1 ex.
DI / OCP	1 ex.
DCTI	1 ex.
CHA	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :



Direction Cantonale de la Mensuration Officielle

DT - DCMO
Quai du Rhône 12
case postale 36
1211 Genève 8

tél: 022.327.45.00
fax: 022.327.53.80
e-mail: vincent.galley@etat.ge.ch

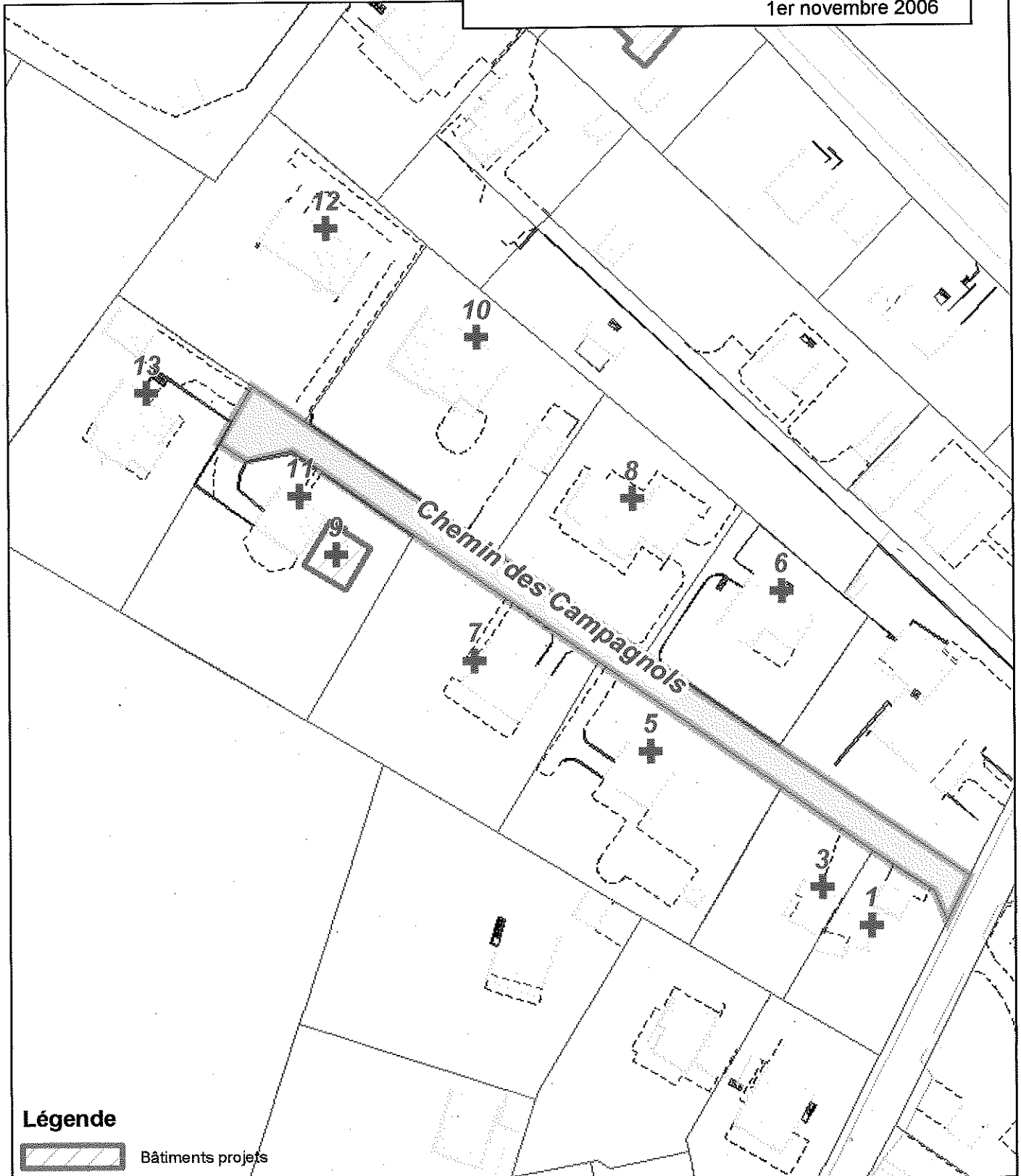
Plan des adresses municipales

Commune: Veyrier

Nouvelles numérotations municipales
au chemin des Campagnols

Entrée en vigueur le 1er décembre 2006

1er novembre 2006



Légende



Bâtiments projets

1:1'000

